

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **4 mai 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 63

Nombre de conseillers absents à la séance : 1

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Edwige CAMBOU-FREYSSAC, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Emmanuel ESTEVES, Sylvain FONTALIVE, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc DONEYS (représenté par Valérie SEMETEYS), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Laurent MARTRES (représenté par Stéphanie ROUCHET), Didier VAILLE (représenté par Audrey CORNET-VARGAS)

### ETAIT ABSENT(E) :

Roger BARRIER

**Monsieur Nicolas BONNET** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2026\_082 : ADMINISTRATION GENERALE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'AURILLAC AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'INSTANCE DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE L'ENTENTE CONSTITUÉE AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI**

### Rapporteur :

Par délibération n° DEL\_2018\_063 en date du 26 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), devenue Aurillac Agglomération, a approuvé la convention portant création d'une entente entre les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA pour la mise en œuvre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Cette convention, dont l'échéance initiale était fixée au 31 décembre 2020, a été renouvelée plusieurs fois et est actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle prévoit la création d'une instance de suivi et de contrôle de l'entente, compétente pour toutes questions et tous aspects ayant trait à la compétence GEMAPI et composée de trois représentants titulaires et de deux suppléants pour chaque EPCI concerné, désignés par leurs Conseils Communautaires respectifs.

Il convient, suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, de désigner les nouveaux représentants d'Aurillac Agglomération au sein de cette instance.

Sont proposées les candidatures :

- de Monsieur Nicolas BONNET, Monsieur Hervé SEGUIIS et Monsieur Gérard PRADAL en tant que représentants titulaires ;

- de Madame Marie-Agnès ROCH et de Monsieur Jean-Pierre CAVANIE en tant que représentants suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Nicolas BONNET, Monsieur Hervé SEGUIIS et Monsieur Gérard PRADAL, en tant que représentants titulaires ainsi que Madame Marie-Agnès ROCH et Monsieur Jean-Pierre CAVANIE en tant que représentants suppléants d'Aurillac Agglomération au sein de l'instance de suivi et de contrôle de l'entente créée pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant Cère Amont.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BONNET